



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ-PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Philippe GRONNIER (CFTC), Nouredine BENYAMINA (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Olivier MUNOZ (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Pouvoir : le CFE CGC a donné un pouvoir à la CFTC

Président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Vice-président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

OMPL

Noémia MARQUES

QUADRAT Etudes

Anne LEMAÎTRE

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 7 JUIN**

2016

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

*Sébastien CHATAIN précise à l'ensemble des participants que cette réunion sera enregistrée.
L'enregistrement de la précédente CPNEFP sera détruit après validation de son compte rendu.*

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) souhaite compléter l'ordre du jour en abordant en question diverse l'établissement DORIAN et la formation Master Professionnel 4D.

Le Délégué Général : propose de compléter le point sur la taxe d'apprentissage, le point VII a été complété par le projet de cartographie des établissements dispensant les formations de la branche.

DÉCISION

La CPNEFP approuve l'ordre du jour de la réunion du 7 JUIN 2016 compété par le suivi de DORIAN, la formation 4D en questions diverses et de la cartographie des établissements en point VII.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 30 MARS 2016

DÉCISION

La CPNEFP approuve le relevé de décisions de la réunion du 30 MARS 2016 sous réserve des modifications suivantes :

- Point IV.2 – ANALY SARRAT (UNGE) CQP / CCP Proposition de référentiel du CQP Topographie : *"La CPNEFP prend connaissance de la proposition de référentiel d'activité et de compétences du CQP « Topographie Organisation Opérationnelle »*

- Point VIII.2 – ACTALIANS. Analyse des prises en charge des formations et budget 2016 :
La CPNEFPenvisage de revoir à la hausse la durée des formations aux logiciels+ salaires 12 € de l'heure.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

III. COURRIER DE LA PRÉSIDENTE

1. Projet de courrier à ACTALIANS

DECISION

La CPNEFP valide l'envoi à Actalians du courrier relatif à la mise en place d'un référentiel pour la création d'une formation spécifique à la filière administrative (copie à monsieur CLEMENT).

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

IV. ANALYSE CQP / CCP

1. Déclaration du CQP TTF à la Commission Nationale des Certifications Professionnelles

La CPNEFP enregistre que le CQP TTF a été transmis pour être inscrit au CNC.

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : le jury bénéficie-t-il d'une grille afin d'attribuer la certification ; au même titre que le jury du BTS ?

Y SARRAT (UNGE) : la grille du BTS sera revue mais pourra être « réitérée » pour le CQP

P GRONNIER (CFTC) : il faut rester en concordance avec la pratique des OF

Le Délégué Général : pour les certifications, conformément aux directives du Ministère, le jury ne peut noter mais indiquer : *Conforme / non conforme*.

N BENYAMINA (CFTC) : Actuellement le jury du CQP TTF indique si un module est « acquis ou non acquis » ce qui lui permet de déterminer si le candidat est admis au titre.

Y SARRAT (UNGE) : il semble que le contenu des modules du CQP TTF soient à revoir au regard de l'évolution de la branche.

DECISION

Suite à l'inscription du CQP TTF auprès de la CNC, la CPNEFP valide une proposition de rencontre avec la direction d'AFPA de Meaux et l'équipe pédagogique le 28 septembre à 14h00.

La CPNEFP décide à l'unanimité que les référentiels seront transmis au jury du CQP TTF afin de recueillir leurs réflexions. Cet envoi sera complété par les référentiels des CQP Topographie et CQP Propriété.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

2. Proposition de référentiel du CQP Topographie

Référentiel d'activité

Référentiel de certification

Ces référentiels ont été revus en fonction du CQP TTF.

DECISION

La CPNEFP décide à l'unanimité de déclarer au RNCP le CQP Topographie.

Les membres de la CPNEFP demandent aux jurys CQP / CCP de transmettre leurs réflexions sur les référentiels avant le 1^{er} septembre.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

3. Proposition de référentiel du CQP Propriété

Référentiel d'activité

La CPNEFP décide à l'unanimité de déclarer au RNCP le CQP Propriété.

Les membres de la CPNEFP demandent aux jurys CQP / CCP de transmettre leurs réflexions sur le référentiel avant le 1^{er} septembre.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

4. Planning des prochaines sous commissions Analyse CCP / CQP et désignation des participants

Le Délégué Général : Les dates des prochaines sous commissions Analyse CCP/CQP sont fixées aux :

- ✓ 15 juin 2016 **INGENIERIE**
avec P GRONNIER, B AMBAL RIBAS, Y SARRAT et S JOUFFRAIS
- ✓ 29 juin 2016 **INGENIERIE / CQP TRE**
avec N BENYAMINA, B AMBAL RIBAS, Y SARRAT et B MARTIN GOUSSET
- ✓ 7 septembre 2016 **CQP TRE**
avec N BENYAMINA, B AMBAL RIBAS, B MARTIN GOUSSET et G MESSIEZ-PÔCHE
- ✓ 29 septembre 2016 **IMMOBILIER**
avec (à confirmer) N BENYAMINA, B AMBAL RIBAS, B MARTIN GOUSSET et G MESSIEZ-PÔCHE

Un ajustement sera fait pour le CQP immobilier selon les disponibilités.

DECISION

La CPNEFP approuve le planning des sous commissions Analyse CCP / CQP et le nom des participants.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

V. ACTALIANS

1. Appel à projet ACTALIANS sur le thème du BIM

Y SARRAT (UNGE) : Les organismes de formation consultés par ACTALIANS pour le BIM ont souhaité connaître les modalités de prise en charge.

S CHATAIN : il y a eu une réunion commune avec les autres représentants de la SPP le 8 mars 2016 sur ce thème. La CPNEFP n'a pas été informée des réflexions des autres branches.

Y SARRAT (UNGE) : lors de la 2^{ème} réunion il a été évoqué la création de 3 modules : Géomètres, économistes et architectes exclusivement. La CPNEFP a fait part de son opposition à cette exclusivité ; tous les modules devant être accessibles à tous.

DECISION

La CPNEFP acte que la documentation d'appel à projet est à disposition sur la page d'accueil du site internet d'ACTALIANS.

2. Liste des formations logiciels métiers innovants

La CPNEFP a établi la liste exhaustive des formations entrant dans le cadre des formations d'activités innovantes cœur de métier avec une prise en charge fixée comme suite :

- ✚ Durée maximale de : 4 jours
- ✚ Pédagogie : plafonnée à 500 € par jour
- ✚ Prise en charge des salaires plafonnée à 12 € de l'heure
- ✚ Frais annexes : conformes aux règles de fonctionnement actuelles d'Actalians

DECISION

La CPNEFP valide l'envoi à la direction d'Actalians du courrier reprenant la liste des formations « Logiciels métiers innovants » et le montant des prises en charge, avec copie au bureau SPP.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

VI. GPEC

1. Analyse du résultat des questionnaires

Les questionnaires ont été transmis par FR.com aux employeurs et salariés

	Date	Diffusion	Mail ouvert	Lien ouvert
Employeur	09/05/2016	3730	1179	242
Salarié	11/05/2016	9501	3495	868
Employeur	24/05/2016	3698	916	139
Salarié	24/05/2016	9303	2171	437

Le Délégué Général : le nombre d'ouverture et de connexion sur les liens peuvent sembler faible mais en enregistrant près de 20 % de liens ouverts cette opération a enregistré un taux assez conséquent.

2. Analyse OMPL / QUADRAT Etudes

La CPNEFP a confié à l'OMPL une étude visant à lier portrait et prospective de la branche afin d'aboutir à une politique emploi-formation de branche.

Madame Noémia MARQUES de l'OMPL rappelle que l'étude de 2012 avait fait ressortir 2 Scenarios

Le premier s'est confirmé avec une baisse du marché des « acteurs publics » qui représentaient 33% en 2010 contre 25% en 2014. Par ailleurs, en 2014 la branche comptait 1 430 emplois en moins au regard de 2008.

OMPL et QUADRAT Etudes présentent un point d'étape suite à l'envoi des questionnaires par mail aux salariés et entreprises de la branche.

	Diffusion	Réponses	Questionnaires complets	Questionnaires partiels
Salariés	9303	1319 / 14 %	910	409
Employeurs	3698	401 / 11 %	215	186

Synthèse

Perceptions sur l'activité et la situation économique

- Côté employeurs : des résultats qui pâtissent de la conjoncture et de la demande publique, mais des activités concurrentielles jugées porteuses
- Côté salariés : satisfaction sur le contenu du poste, besoin et souhait de se former, peu de perspectives de carrière

La gestion des compétences

- Alors que la formation ressort comme une préoccupation forte des salariés et des employeurs, l'offre de formation paraît peu adaptée ou peu connue.

Les évolutions anticipées pour les années à venir

• Pour les dirigeants comme pour les salariés, la réglementation est davantage susceptible d'évoluer que les marchés ou la conjoncture.

Afin de compléter cette étude, un groupe sera formé au sein de l'UNGE il testera la partie prospective de l'étude avec l'OMPL et QUADRAT. Une première réunion se tiendra le 30 juin.

Les participants de la CPNEFP proposent la création d'autres groupes de 5 personnes maximum afin de tester cette partie auprès des topographes, des photogrammètres et des salariés.

DECISION

La CPNEFP valide la création de groupes de travail sur la partie prospective de l'étude avec l'OMPL et QUADRAT.

UNGE le 30 juin dans leurs locaux

Le SNEPPIM et la CSNGT le 6 juillet au sein de l'APGTP

La CFDT, la CFE CGC, la CFTC, la CGT et FO le 6 juillet au sein de l'APGTP

Le 21 septembre OMPL et QUADRAT pourront présenter les résultats aux représentants de la CPNEFP. Quant aux enjeux et pistes d'actions ils seront présentés le 19 octobre 2016.

Le 17 novembre 2016 une présentation générale sera réalisée au sein des locaux d'ACTALIANS.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

VII. TAXE APPRENTISSAGE

1. Reversement des fonds aux CFA et aux écoles

Y SARRAT (UNGE) : suite à la réforme du financement de l'apprentissage le montant total de la taxe due est réparti en 3 fractions (C. travail art L 6241-2) :

- ✚ 51 % pour la fraction régionale pour l'apprentissage (versement au trésor public)
- ✚ 26 % pour la fraction quota dédiée au financement des CFA et sections d'apprentissage.
- ✚ 23 % pour la fraction hors quota (ou barème) dédiée au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage

La possibilité est offerte aux entreprises de nommer un CFA afin que les sommes lui soient versées directement. A titre d'exemple Dorian a été cité 6 fois et Cantaux 4 fois.

Le bureau cadre de vie a décidé de la répartition auprès des 6 CFA agréés.

Le reste de la mutualisation doit être affecté. Pour les écoles la répartition sera réalisée par le bureau cadre de vie en juillet

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : nous devons privilégier les écoles publiques. Les écoles d'ingénieurs doivent être désignées.

Y SARRAT (UNGE) actuellement nous avons ESGT, ESTP et INSA.

Le Délégué Général : pour les écoles dispensant le BAC et le BTS le tableau récapitulatif sera modifié en indiquant les écoles publiques.

DECISION

La CPNEFP valide la désignation de l'ESGT et INSA pour la répartition 2017.
La présidence de la CPNEFP transmettra cette information à Actalians.
Le tableau reprenant les établissements susceptibles de recevoir la part libre sera représenté en septembre 2016.

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

2. Agrément triennal des CFA

Les membres de la CPNEFP après étude des dossiers de demande d'agrément déposés décident.

CFA EN 61 Lycée Jean Guéhenno	Refus
CFA GIP FTLV	Refus
ESGT	Refus
CFA EN 82 Lycée Antoine Bourdelle	Accord
CFA HENRI LORITZ	Refus
CFA CRETEIL	Accord
CFA DORIAN	Accord
CFA LE VIGEAN	Refus
Lycée SILLAC	Refus
CFA Rennes Lycée COETLOGON	Refus
UFA Michelet	Refus

Conformément à l'article 8.1.4 de la CCN l'agrément est attribué pour une durée de 3 ans. Les établissements s'engagent ensuite à transmettre tous les ans un rapport d'activité.

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : Il est nécessaire de demander aux établissements l'objectif pédagogique sur 3 ans afin d'en effectuer son suivi conformément aux textes.

Les parties déterminent en CPNEFP les conditions et modalités de prise en charge par l'OPCA de la branche des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis :

- les diplômes et titres préparés par les CFA, validés par la CPNEFP devront être spécifiques à la branche;
- à cet effet les dossiers de demandes d'agrément présentés par les CFA seront examinés paritairement en CPNEFP et devront comporter, en particulier, les éléments suivants :

- ✓ nombre d'apprentis par diplôme,
- ✓ nombre de diplômes par type de diplôme,
- ✓ objectifs de développement quantitatif,
- ✓ objectifs pédagogiques et modalités de suivi dans l'entreprise,
- ✓ contribution financière demandée,
- ✓ budget de fonctionnement et sources de financement,
- ✓ délibération paritaire ;

Chaque année le CFA devra adresser à la CPNEFP un rapport d'activité sur les éléments ci-dessus.

L'agrément des actions de formation éligibles est donné par la CPNEFP pour une durée de trois ans.

Les entreprises ou cabinets s'engagent, lorsqu'elles y sont assujetties, à verser leur taxe d'apprentissage aux centres agréés.

Source article 8.1.4 de la CCN

Y SARRAT (UNGE) : Actalians ne finance plus les contributions financières demandées dans le cadre des dossiers d'agrément. Cette mention doit être retirée.

Le contenu du dossier d'agrément sera revu en septembre 2016 afin de mettre l'accent sur ces points.

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : afin de faire évoluer les dossiers les CPR pourraient prendre rendez-vous avec les établissements.

P GRONNIER (CFTC) : notre participation aux conseils de perfectionnement est très importante car elle permet de positionner la branche dans les établissements.

Le Délégué Général : les participants aux conseils de perfectionnement nous transmettent régulièrement les comptes rendus.

DECISION

La CPNEFP valide l'attribution de l'agrément au CFA EN 82, au CFA CRETEIL et au CFA DORIAN et valide l'envoi de courriers aux établissements.
La CPNEFP valide l'envoi d'un courrier aux autres établissements afin qu'ils puissent compléter leur dossier.

La CPNEFP acte la révision du dossier d'agrément 2016 pour la prochaine CPNEFP avec la mise en avant de la demande des objectifs pédagogiques et modalités de suivi en entreprise ainsi que le retrait de la demande de contribution financière.

Les décisions sont adoptées à la majorité des présents ou représentés

3. Cartographie des établissements dispensant les formations de la branche.

Les membres de la CPNEFP ont pris connaissance du projet permettant l'étude de la cartographie des établissements dispensant les formations de la branche.

Ce projet peut être complété afin de cibler l'ensemble des établissements et leurs liens.

P GRONNIER (CFTC) : on constate que l'organisation des formations au sein des CFA évolue. La mise en place d'UFA est enregistrée dans certaines régions avec des CFA académiques.

La branche est désormais noyée dans la masse.

DECISION

La CPNEFP souhaite que le projet d'étude de la cartographie des établissements dispensant les formations de la branche soit étoffé et reporte son étude pour la prochaine CPNEFP

VIII. CQP / CCP ORGANISATION OPERATIONNELLE

1. Programmation CCP / CQP

FORMATIONS	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
<i>Propriété & Organisation Opérationnelle cursus 1</i>	24 au 28 octobre 2016	19 au 23 décembre 2016	20 au 24 février 2017	24 au 28 avril 2017	29 mai au 2 juin 2017
<i>Propriété & Organisation Opérationnelle cursus 2</i>	9 au 13 mai 2016	20 au 24 juin 2016	5 au 9 sep- tembre 2016	21 25 novembre 2016	16 au 20 janvier 2017
<i>Topographie & Organisation Opérationnelle cursus 1</i>	29 août au 2 sep- tembre 2016	14 au 18 novembre 2016	9 au 13 janvier 2017	6 au 10 mars 2017	15 au 19 mai 2017
<i>Topographie & Organisation Opérationnelle cursus 2</i>	3 au 7 octobre 2017	28 novembre au 2 dé- cembre 2016	13 au 17 février 2017	3 au 7 avril 2017	26 au 30 juin 2017
<i>Ingénierie Infrastructure & Organisation Opérationnelle cursus 1</i>	13 au 17 juin 2017	22 au 26 août 2016	10 au 14 octobre 2016	5 au 9 dé- cembre 2016	6 au 10 février 2017
<i>Ingénierie Infrastructure & Organisation Opérationnelle cursus 2 G2</i>	21 au 25 novembre 2016	23 au 27 janvier 2017	20 au 24 mars 2017	12 au 16 juin 2017	28 août au 1er sep- tembre 2017

2. Composition des jurys

DECISION

Les jurys sont désormais composés de la façon suivante :

CQP TTF

Stéphane CAILLES / Noureddine BENYAMINA

CQP TRE

Non désigné / Jérôme CUVELIER

CCP Ingénierie Infrastructure Cursus 1

Dominique TROUILLOT / Arthur LUKISENA

CCP Ingénierie Infrastructure Cursus 2

Dominique TROUILLOT / **Xavier CRAPERI ?**

CCP Topographie Cursus 1

Jean Luc BITARD / Philippe GRONNIER

CCP Topographie Cursus 2

Jean Luc BITARD / Noureddine BENYAMINA

CCP PROPRIETE Cursus 1

Jean-François BLADIER / Frédéric MERLE

CCP PROPRIETE Cursus 2

Jean François BLADIER / Frédéric MERLE

DU IMMOBILIER

Régis LAMBERT / *Non désigné*

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

IX. LABELLISATION DES FORMATIONS

1. Proposition de validation du document destiné à être adressé aux OF dans le cadre de la labellisation

Le tableau présentant les objectif, les moyens et la finalité sera revu afin d'être étudié lors de la prochaine CPNEFP

DECISION

La CPNEFP reporte ce point à la prochaine réunion.

X. QUESTIONS DIVERSES

1. DORIAN

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : la section BAC PRO du CEA DORIAN n'ouvrira pas en septembre 2016. Toutes les sections ferment dans la région sauf Villiers St Frédéric. Cette situation est préoccupante pour la branche. Une réflexion doit être menée.

Par ailleurs, suite à la mise en place de la refonte du BTS certains problèmes ont été soulevés.

Le corps enseignant n'a visiblement reçu aucune formation sur le nouveau référentiel

Les formations pour le scan et la 3D semblent poser des problèmes tant au niveau du matériel que de la maîtrise technique

D TROUILLOT (CSNGT) : il est de notre responsabilité de mettre en avant les problèmes liés à cette refonte validée par la branche. Les engagements n'ont visiblement pas été tenus.

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE): Les cours communs semblent poser des problèmes de synchronisation.

DECISION

Dans un premier temps la CPNEFP charge monsieur Messier Pôche de prendre contact avec messieurs Morin et Schmit afin d'obtenir notamment des informations sur la mise en place de la refonte du BTS Métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique.

La Présidence de la CPNEFP souhaite ultérieurement un rendez-vous avec monsieur Schmit afin d'aborder les moyens mis en place par le ministère pour le BTS Métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique

La décision est adoptée à la majorité des présents ou représentés

1. Formation Master Professionnel 4D SORBONNE / DORIAN

G MESSIEZ-PÔCHE (UNGE) : la CPNEFP avait transmis un courrier de soutien le 26 janvier 2015 à l'attention de monsieur DELARUE pour la mise en place de la formation *Master Professionnel 4D - Ingénierie de la Géomatique 3D et de l'Aménagement Durable*.

Suite à la présentation en avril 2016 de cette formation, le référentiel sera revu par monsieur DELARUE au regard des remarques reçues. Cette formation sera opérationnelle en 2017.

DECISION

La CPNEFP prend note du report de cette formation pour 2017.

La CPNEFP se réunira le 21 septembre 2016